

- ▶ PERMIS D'EXERCER DES FONCTIONNAIRES
- ▶ MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE - ACI
- ▶ DÉCLENCHEMENT DES ÉLECTIONS 2008
- ▶ ENJEUX LORS DES ÉLECTIONS

INGÉNIERIE *

sur la Colline

www.ingenieurscanada.ca

DES NOUVELLES SUR LES ENJEUX GOUVERNEMENTAUX QUI INTÉRESSENT LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

Des élections le 14 octobre



Ottawa – Le dimanche 5 septembre 2008, la gouverneure générale Michaëlle Jean a officiellement déclenché les 40^{èmes} élections générales. Les Canadiens iront aux urnes pour élire le prochain gouvernement fédéral le mardi 14 octobre 2008.

Comprendre le programme de chacun des cinq principaux partis canadiens est une étape importante pour permettre aux ingénieurs canadiens de faire un choix éclairé le jour des élections. Un numéro spécial d'*Ingénierie sur la Colline*, qui paraîtra plus tard ce mois-ci, résumera les énoncés de position prioritaires d'Ingénieurs Canada sur les grands enjeux et donnera des détails sur les positions correspondantes des cinq grands partis, une fois leur programme respectif rendu public. Nous présenterons aussi une liste de candidats de tout le Canada ayant une formation en génie.

Mobilité de la main-d'œuvre : des changements à l'ACI

L'Accord sur le commerce intérieur (ACI) signé en 1994 par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux offre un cadre visant à éliminer les restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. En septembre 2006, ces gouvernements ont décidé de fixer des objectifs de mise en œuvre précis et demandé aux organismes de réglementation de s'y conformer avant avril 2009, de manière à assurer une « mobilité intégrale à tous les Canadiens ». Pour la profession d'ingénieur, l'objectif fixé par les gouvernements consistait à assurer un accès pancanadien à l'expertise des ingénieurs agréés, indépendamment de l'endroit où ils ont reçu leur permis, tout en continuant de reconnaître le pouvoir des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux.

À la suite des réunions tenues à Québec en juillet dernier, les chefs des gouvernements provinciaux et territoriaux ont annoncé d'autres détails sur ce qu'ils considèrent être une mobilité intégrale de la main-d'œuvre.

1. Il sera reconnu à tout travailleur détenteur d'un permis d'exercice octroyé par un organisme de réglementation d'une province ou d'un territoire, les qualifications nécessaires pour exercer son métier dans toutes les autres provinces et tous les autres territoires.
2. Cette reconnaissance sera donnée sans tarder et sans exigences substantielles additionnelles en matière de formation, d'examen ou d'évaluation.

Les premiers ministres ont en outre décidé que toute exception à la mobilité intégrale de la main-d'œuvre devrait être clairement définie et justifiée par la nécessité d'atteindre un objectif légitime comme la protection de la santé ou de la sécurité publiques.

(suite à la page 2)

Permis d'exercer des fonctionnaires fédéraux

Ingénieurs Canada poursuit ses efforts pour amener le gouvernement à adopter, pour tous les ministères et organismes fédéraux, des lignes directrices ou des règlements exigeant des fonctionnaires qui effectuent du travail de génie qu'ils soient inscrits auprès de l'organisme de réglementation professionnelle approprié et possèdent un permis. Renfermant une stratégie et un énoncé de valeurs, notre approche n'est nullement liée au remboursement des cotisations.

Dans le cadre de nos efforts de rayonnement, la chef de la direction d'Ingénieurs Canada, Chantal Guay, ing., P.Eng., a rencontré la sous-ministre adjointe d'Environnement Canada pour discuter de la question du permis d'exercer le génie. Environnement Canada compte parmi les plus grands employeurs d'ingénieurs du gouvernement fédéral et nous lui avons déjà fait part de nos préoccupations concernant les fonctionnaires occupant des postes en génie sans détenir de permis. Cette rencontre a donné l'occasion d'expliquer les avantages pour ce ministère d'employer des ing. et de réitérer la nécessité pour tous les fonctionnaires occupant des postes en génie d'être inscrits.

À la recommandation de ce haut fonctionnaire, C. Guay rencontrera cet automne le vice-président d'Infrastructure stratégique, organisation et classification à l'Agence de la fonction publique du Canada. La Commission de la fonction publique est l'organisme chargé de déterminer les titres de compétences requis pour occuper des postes au sein de l'administration fédérale.

D'autres mesures de suivi sont également mises en œuvre auprès des ministères et organismes concernant leurs politiques et pratiques en matière de ressources humaines puisque la responsabilité des exigences relatives aux titres de compétences des fonctionnaires a été déléguée à chacun des ministères. Ingénieurs Canada continuera de tirer profit de ses succès antérieurs (auprès de Transports Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux) pour exiger que la détention d'un permis constitue une exigence minimale pour effectuer du travail en génie.

Ingénieurs Canada poursuit ses discussions à ce sujet avec des parlementaires et autres fonctionnaires clés pour affirmer qu'il est dans l'intérêt de la santé et la sécurité publiques que tous les employés du fédéral effectuant du travail en génie détiennent un permis.

Savez-vous où aller voter le 14 octobre?

Allez au www.electionscanada.ca et entrez le code postal de votre domicile dans la case Service d'information à l'électeur au centre de la page Web. Vous y trouverez le nom de votre circonscription et pourrez voir si votre nom figure sur la liste des électeurs admissibles, et avec qui communiquer si vous semblez non admissible.

Mobilité de la main-d'œuvre *(suite de la page 1)*

Ingénieurs Canada a collaboré avec les fonctionnaires fédéraux afin de s'assurer que le gouvernement fédéral comprenne le rôle de leadership qu'a exercé jusqu'à présent la profession d'ingénieur pour tâcher de régler la question de la mobilité de la main-d'œuvre et qu'il saisisse bien l'excellence du dossier dont jouit à ce jour la profession en cette matière. Plus tôt cet été, la chef de la direction d'Ingénieurs Canada, Chantal Guay, ing., P.Eng., a écrit une lettre au ministre des Ressources humaines et du Développement social, Monte Solberg, pour l'informer des travaux effectués par les organismes provinciaux et territoriaux d'attribution de permis avec leur gouvernement respectif. Selon l'entente de mobilité inter-associations, l'inscription et le permis doivent être offerts à tout membre en règle de tout autre ordre signataire de l'entente. Cette lettre a aussi été expédiée aux membres constituants afin qu'ils s'en servent dans leurs négociations avec leur gouvernement respectif.

Dans la réponse du gouvernement, le ministre Solberg reconnaît le travail effectué par Ingénieurs Canada et ses membres constituants pour assurer la mobilité dans tout le pays.

Par la suite, Ingénieurs Canada a été invité à participer à un exposé et à une table ronde avec des intervenants en mobilité inter-régionale de la main-d'œuvre au début septembre. À cette occasion, il a été fait mention d'Ingénieurs Canada et de son leadership en matière de mobilité au sein de la profession d'ingénieur.

Ingénieurs Canada demeurera proactif et cherchera à mobiliser davantage le gouvernement fédéral sur les plans politique et bureaucratique quant aux efforts de la profession en matière de mobilité de la main-d'œuvre.